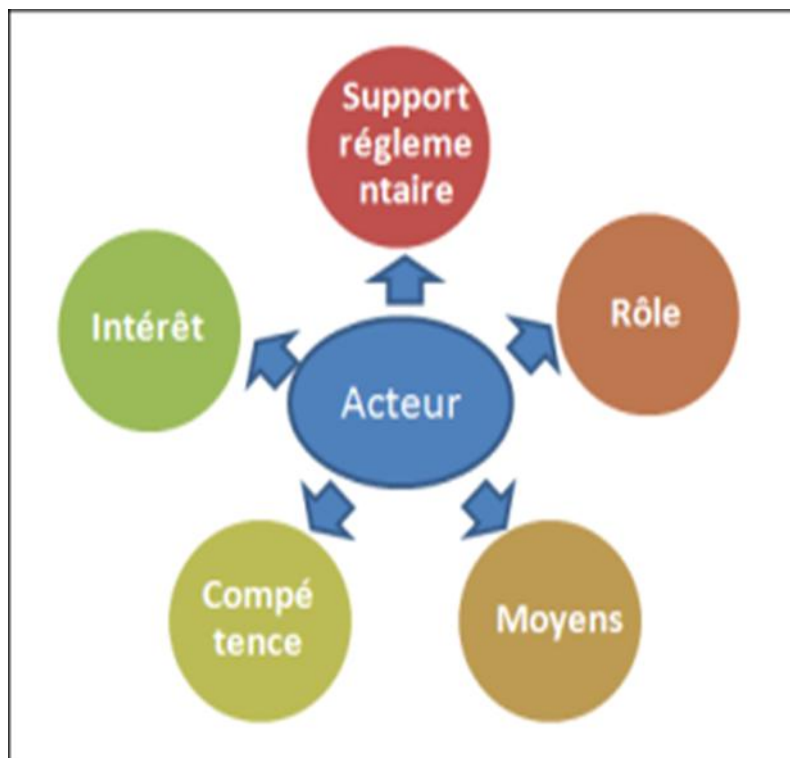


## I. Les acteurs du projet :

Acteur du projet, est la personne physique ou morale impliquée dans les différents niveaux de déroulement du projet (stratégique ou/et opérationnel), les critères principaux d'acteurs sont :

1. **Support réglementaire** : avoir un pouvoir légal pour l'intervenir, tous les acteurs sont préalables défini par une réglementation pour mieux gestion et contrôles de processus de projet.
2. **Intérêt** : avoir un intérêt personnel ou professionnel tout au long cycle du projet.
3. **Rôle précis** : la définition des rôles de chaque acteur est un facteur très pertinent dans l'approche de management de parties prenantes
4. **Compétence** : soit des compétences techniques et/ou gestionnaire (négociation, concrétisation les objectifs du projet...).
5. **Moyens** : pour mieux agir dans le projet, il faut fournir des moyens nécessaires pour chaque étape (technique, logistique et financière).



**Figure 01** : les caractéristiques d'un acteur du projet.

## Cours 10 : Les acteurs de projets

<b>Etape</b>		<b>Identification</b>	<b>Acteur</b>
<b>Préprogram</b>	Idée du projet	Identification les besoins (besoin d'urgence, et besoin à long terme)	Maitre d'ouvrage public partenariat public/privé
	Eudes de faisabilité	Faisabilité juridique et réglementaire, faisabilité social et environnementale, foncier	
		Identification des risques	
	Financement	Estimation initial	
<b>VALIDATION (PREPROGRAMME)</b>			
<b>Programmation</b>	Décision politique	Identification les acteurs des étapes et réalisation Charte du projet	Maitre de l'ouvrage Maitre d'ouvrage délégué
	Etude financier	Estimation du projet	
	Etude technique	Identification de la qualité	
	Concertation	A travers les canaux de communication : atelier, article du pairesse, plateforme numérique	
	Programme final	Processus administratif	
Découpage du projet			
<b>VALIDATION (PROGRAMME)</b>			
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Appel d'offre d'études	Processus administratif	Maitre de l'ouvrage
	Conception architectural	Répond au programme	M. œuvre
		Etude architectural et urbaine ; esprit du lieu	
	Etudes technique	Fixe les règles techniques de réalisation du projet	
	Cahier des charges	Fixe les normes et le mode de réalisation	
		Respect le marché public Estimation les taches	
Planification de réalisation	Planning de réalisation adéquat au besoin de M. ouvrage,		
Consultation des entreprises	Critères de choix d'entreprises		
<b>Validation (cahier des charges)</b>			
<b>Réalisation</b>	Planification de réalisation	Lacement du chantier	Entreprise de réalisation
	Travaux de réalisation	Control de qualité Mettre en œuvre l'assurance qualité Organiser les activités Constituer l'équipe de réalisation	M. d'ouvrage M. œuvre Enterprise Contrôle M. d'usage
<b>Certificat de conformité</b>			
<b>Utilisation (vie du bâtiment)</b>	Propriétaire du projet - utilisateurs		M. d'ouvrage M. d'usage
	Contrôle qualité		
	Procédures administratifs		
	Coût d'entretien Coût d'utilisation		
	Marketing - sensibilisation Création carte identité du bâti Création base des données (historique, normes de qualité)		

## **II. Les acteurs de projet d'aménagement urbain :**

### **1. Le maître de l'ouvrage :**

**Le client**, l'acteur dont la fonction associée au **financement, définition des besoins** ainsi qu'au choix du maître d'œuvre et entreprise de réalisation, est conventionnellement et juridiquement nommé maître de l'ouvrage.

Il a à sa charge des obligations importantes ; il lui appartient en effet :

- S'assurer de la faisabilité (sociale, juridique, politique, financier, le temps d'exécution) et de l'opportunité de l'opération envisagée,
- Définir le programme,
- Définir l'enveloppe financière prévisionnelle,
- Assurer le financement,
- Choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé,
- Afin de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs, il choisit les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

### **2. Le maître de l'œuvre :**

La mission de base comprend obligatoirement/

- Les études d'avant-projet,
- Les études de projet,
- L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux,
- L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles sont faites par un entrepreneur et
- Les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre,
- La direction de l'exécution des contrats de travaux ainsi que
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

### **3. L'entreprise de réalisation :**

Les entreprises sont liées par des contrats avec le maître de l'ouvrage et sont chargées par lui de:

- La réalisation des études d'exécution (à défaut d'être confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre),
- L'exécution des travaux conformément aux contrats conclus.
- Elles interviennent sous la direction exclusive du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage lorsqu'il assure lui-même l'organisation et le suivi de chantier.

## Cours 10 : Les acteurs de projets

Il y aura aussi autres acteurs sous la tutelle d'entreprise de réalisation, qui sont :

**Les sous-traitant** (المناولة): sont les entrepreneurs spécialistes dans des activités auxiliés ; qui sont sous la responsabilité de l'entreprise et validés par le maître de l'ouvrage.

**Les fournisseurs** : son qui fournit les matériaux, les matériels et les équipements pour l'entreprise de réalisation ; ainsi offrir l'outillage et les services techniques (laboratoire des essais par exemple).